

Compte-rendu de la réunion du Comité de Proximité du secteur 1 du 20 mars 2017

Présents : Mme Bererd, Mme Goubier, Mr Martin, Mr Duperrier, Mr LeNy, Mr Menez, Mr Kniebihly et un nombre de participants plus important qu'à l'ordinaire, une trentaine.

Débat sur le retour des questions posées à la Mairie le 7 février 2017.

1 Très nette augmentation des accidents depuis la mise en place des giratoires et... la fermeture de la bretelle RN489- N6

Nous n'avons pas eu de remontées particulières de la part des forces de l'ordre ou des gestionnaires de réseau dans ce sens.
Remarque Mairie : une réunion a été organisée par la Préfecture lors de l'accident mortel sur la RN489 en décembre 2016. L'étude des faits a démontré qu'il n'y avait pas de problèmes de signalisation ou d'infractions caractérisées mais hélas un mauvais concours de circonstances.

Nombreux accidents sans gravité, accrochages ne nécessitant pas le déplacement des gendarmes et secours.

2 Problème de deux voies en provenance de Lyon au giratoire Nord : quand n'y aura-t-il qu'une seule voie, afin de sécuriser le passage piétons (arrêt de bus) et l'entrée des riverains en voiture ?

Un balisage a été mis en place dans la nuit du 15 au 16 février pour réduire à une seule voie en amont de l'arrêt de bus.

Il y a effectivement un rétrécissement en place, mais la RN6 repasse à deux voies avant le passage piétons, ne sécurisant absolument pas ceux qui traversent !

Pourquoi ne pas maintenir l'arrivée sur le giratoire à une seule voie.

Même problématique pour la traversée du giratoire sud.

Mr Martin fait passer notre demande.

3 Les feux sont en place, mais pas plus simple pour nous pour nous insérer dans le giratoire. Feux peu visibles en général car petits, et d'un seul côté des deux voies, et en provenance de Lyon caché par les autres panneaux. Le panneau annonciateur sur le pont à droite n'est pas visible. Pourquoi ne pas le mettre à gauche ?

On ne peut pas le mettre à gauche par manque de place, sauf à le reculer mais alors il serait trop proche de la zone de divergence entre la bretelle vers la RN489 et celle vers le giratoire.

Quel est le mode de fonctionnement de ces feux, leur intérêt, semblent restés clignotants en permanence.

Demande d'un feu par les riverains du chemin de la Clairière, chemin du Bois et nouvelle voie au sud, pour entrer dans les giratoires, à déclenchement manuel.

4 Signalisation au sol sur le pont en allant vers Lyon : on ne voit rien : superposition de traces d'anciens marquages, réverbération, pluie...

Les peintures ont été reprises (peinture jaune + peinture noire pour masquer les anciennes bandes) dans la nuit du 15 au 16 février

Le marquage au sol n'a toujours pas été effectué sur le pont direction Lyon

5 Le passage sur pont laissé pour les piétons est dangereux. C'est scandaleux.

les blocs qui séparent les cheminements piétons de la circulation ont été déplacés le 10 février dernier. La largeur est désormais conforme à celle qui figure sur le plan présenté et validé par les gestionnaires de voirie et par la mairie. Celle-ci permet d'assurer à la fois le cheminement des piétons et la circulation des véhicules sur des voies présentant des largeurs conformes (2.80 et 3.00m). Nous avons également repris ce passage depuis la nouvelle demande de Mme François à la suite d'un déplacement par un PL

Pourquoi ne pas avoir aménagé un passage par- dessous ?

Impossible du fait des travaux.

Ou supprimer la glissière de sécurité de droite sur le pont ?

Impossible car elle assure un rôle de dispositif de retenue pour les véhicules.

L'assemblée confirme que le passage reste très dangereux et peu praticable avec des valises et des sacs

6 Disparition du sens interdit au bout de la contre- allée nord

Nous vérifions et s'il a été enlevé, il sera remplacé sans délai

7 Les autres sens interdits ont disparu mais n'ont pas été remplacés par des voies sans issue.

Demande à préciser – Nous ne voyons pas quelle est la problématique évoquée

Le sens interdit au bout de la contre allée nord a bien été remis.

La problématique concernant les autres sens interdits enlevés est que les automobilistes suivent leur GPS et s'engagent à longueur de journée sur : chemin du Bois, les contre allées, la nouvelle voie au sud, qui rencontrent alors de grosses difficultés pour faire demi-tour (surtout les camions).

Il suffirait de mettre des panneaux voie sans issue.

8 Le giratoire sud : les plots rouges et blancs, de même que les panneaux de giratoire sont régulièrement renversés, au milieu de la chaussée. Pas de matérialisation au sol.

Une équipe en charge du maintien des équipements de balisage et de signalisation effectue un tour quotidien du chantier pour remettre en place les équipements renversés ou déplacés. Le week- end, une équipe d'astreinte assure cette même mission. Au niveau du giratoire sud, une bande de peinture jaune qui ceinture l'anneau existe ; elle est partiellement effacée et sera reprise lors de la prochaine phase de travaux permettant d'intervenir.

9 Point positif de l'installation de panneau 50 dans les deux sens, mais vitesse non respectée. La police municipale et la gendarmerie viennent- elles faire des contrôles dans le quartier, comme dans d'autres secteurs de Dardilly ? Rien qu'être présents de temps en temps, et régulièrement calmerait peut- être le comportement de certains automobilistes.

La mise en place d'un radar de chantier côté giratoire sud est à l'étude avec le gestionnaire de la voirie concernée (DIRCE)

Remarque Mairie : nous sommes évidemment tout à fait favorable à l'installation de ce radar. Il est important de préciser que nous avons évoqué ce point lors de nos points réguliers avec la Gendarmerie et qu'une demande de contrôles de vitesse va être transmise à la Brigade Mobile de Dardilly.

Thierry Martin, redemande le passage de la gendarmerie, de la police municipale et l'installation d'un radar chantier.

10 Panneau lumineux pour la direction A89 voie de droite. Pourrait- on y rajouter la limitation de vitesse à 50 km/h

La mise en place d'un panneau supplémentaire entre les 2 giratoires dans le sens Lyon/Villefranche va être étudiée

Ce n'est pas la réponse à la question. Mettre sur le panneau lumineux existant, indiquant la direction de l'A89, « Radar, vitesse limitée à 50km/h. M. Martin refait passer une demande.

11 Attente de réponse à la demande de rdv avec Mme Lacharme et M. Fillon pour le problème du merlon avant mur anti- bruit. Nous demanderons la présence de la Mairie.

Problème évoqué lors d'un rendez- vous avec Monsieur et Madame Bouchut

Remarque Mairie : nous n'avons pas eu la possibilité d'assister à ce point. Pouvez- vous nous faire part des conclusions de cette discussion ?

M. Martin regrette de ne pas avoir pu se libérer, les Bouchut aussi !

12 Assainissement pour les riverains des Longes : Pendant la phase des travaux, études faites par le service des Eaux et APRR quiprévoient des réservations, une Nord, une Sud. Priorité sera donnée au secteur des Longes (dernier secteur de Dardilly) à la prochaine mandature

position d'APRR sur la faisabilité à transmettre à la Métropole

Remarque Mairie : pour rappel, la volonté de la Mairie est bien de profiter de la période de travaux pour prévoir les canalisations nécessaires à la réalisation d'un réseau futur sans pour autant avoir de certitudes sur l'avenir. La mise en place d'un assainissement collectif sur le secteur nécessite des études complexes que la direction de l'eau à la Métropole n'est pas à même de mener, devant s'appuyer sur un bureau d'études spécialisé. En attendant que de telles études puissent être menées (pas avant le prochain mandat), nous insistons pour que les canalisations sous chantier soient réalisées (pour ne pas être bloqué ultérieurement). La direction de l'eau a transmis 3 points de passage (au Nord et au Sud) qui posent des contraintes importantes notamment au niveau de la SNCF. De nouveaux emplacements sont à l'étude de leur côté. Il est essentiel de comprendre que nous n'avons aucune certitude sur la faisabilité technique et financière d'un assainissement collectif pour le secteur (seule l'étude permettra d'en connaître les conclusions). Nous voulons toutefois éviter qu'à terme, nous ayons à engager de très lourds travaux sous les emprises chantier alors que nous pouvons les anticiper. Il faut également être transparents : la mise en place de l'assainissement collectif doit respecter les ratios investissement/nombre de riverains impactés sachant que l'investissement est ici important compte tenu de la topographie du secteur. C'est bien l'étude qui devra démontrer la pertinence de l'investissement. La problématique des riverains concernés par le SPANC est résolue.

13 A qui s'adresser quand problème ou question dû au chantier : mairie ou Mme Lacharme ?

Possibilité d'avoir un élu référent ? Depuis mai ... tjs pas de réponse

Thierry Martin nous répond qu'il sera l'élu référent

Remarque Mairie : nous travaillons en étroite collaboration avec APRR et Isabelle Lacharme. Nous vous proposons de systématiquement transmettre votre demande aux 2 instances : APRR et Mairie.

Thierry Martin est l'élu référent sur le dossier appuyé par Jean- Luc Duperrier, élu référent du comité de proximité du secteur 1

Bien entendu, en cas d'urgence, il est préférable d'alerter immédiatement APRR pour réaction immédiate mais en mettant la Mairie en copie de vos demandes.

14 Demande à faire par la mairie auprès d'APRR pour une visite de chantier pour les riverains

Remarque Mairie : les visites au public ne sont pour le moment pas envisagées par APRR. Des portes ouvertes sont toutefois en cours de préparation sans que nous ayons pour le moment de dates précises. Le point est noté, nous reviendrons vers vous dès qu'un planning sera élaboré.

Thierry Martin n'est pas satisfait de la réponse de la Mairie et va se renseigner

15 Le CR de la réunion du 21 novembre n'est pas conforme à la réalité des échanges :

Erreur sur le CR : 1 seule voie à « entrée » du giratoire Nord et non pas « sortie »

Remarque Mairie : désolé pour cette erreur, en espérant que cela soit la seule inexactitude sur les nombreux points abordés

La fibre : sur le CR du 21/11 : 1er semestre, alors qu'on nous avait dit courant janvier. Et fausse information sur le mail reçu de la mairie le 4 janvier (tel à Orange)

Remarque Mairie : le déploiement de la Fibre a été confié par la Métropole à Orange dans le cadre d'une délégation de service public (DSP). Nous ne sommes maîtres ni du calendrier ni du rythme ni de la gestion des priorités et ne faisons que relayer les informations transmises par Orange (comme par exemple la carte du 4 janvier).

Nous notons de nombreuses inexactitudes entre leurs cartes, leur calendrier et la réalité objective du terrain. Nous

avons un point en avril, nous y verrons peut être plus clair. Il est toutefois entendu que le déploiement sur les Longes revêt une difficulté particulière avec les travaux en cours

Le site de référence pour connaître le déploiement est le suivant : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>
Orange réalise le déploiement. Cela ne veut pas dire que le choix du fournisseur d'accès est contraint. Le particulier reste libre de choisir entre les différents opérateurs : Orange, SFR, Free,...

A l'unanimité de l'assemblée, Orange communique de fausses informations, sur l'éligibilité à la fibre.

le 118 ne pourrait- il pas s'arrêter même pdt les travaux. : Mr Diaz (Kéolis) avait dit se renseigner et s'en occuper : pas trace sur le CR

Ci-après la réponse de la direction de l'exploitation du SYTRAL suite à nos questionnements :

Concernant la ligne 118, d'après le Délégué des Cars du Rhône en charge de son exploitation, la charge actuelle des véhicules au départ de Gare de Vaise en heure de pointe du soir ne permet pas de prendre en charge des clients supplémentaires sur le périmètre TCL, même en tenant compte de la possibilité de transporter des passagers debout sur ce périmètre. C'est pourquoi la ligne 118 ne peut desservir l'arrêt « Les Longes » aujourd'hui. Cependant, en termes d'évolution de l'offre, suite à des échanges avec les communes de Lissieu, Dardilly et Limonest, je vous informe du renforcement de la fréquence de la ligne n°61: il s'agit de passer la fréquence à 20 minutes en pointe matin et soir contre 35 minutes auparavant ; sa mise en œuvre se traduit par une offre supplémentaire qui bénéficie aussi aux habitants du secteur des « Longes ». La question de la ligne 118 sera à nouveau étudié à l'achèvement des travaux en février 2018

17 Demande d'une réduction des impôts fonciers et de la taxe d'habitation du fait des nuisances (de toutes sortes) et stress au quotidien !

Remarque Mairie : Il est important de noter que le secteur est d'ores et déjà doté d'un coefficient de situation particulière de 10% de la valeur locative correspondant au coefficient maximal d'abattement. Toutefois, nous avons le mercredi 22 mars prochain une Commission Communale des Impôts Directs. Nous mettons le sujet à l'ordre du jour pour voir si la situation a évolué et si vous pouvez prétendre à des abattements complémentaires.

Pour compléter l'information, il faut savoir que lors de cette commission (menée conjointement avec les impôts), nous réalisons des classifications de la valeur locative sur une échelle de 1 à 8 (1 étant un château, 8 une simple cabane). Cette classification ne prend malheureusement en compte que la qualité intrinsèque du logement (isolation, qualité du bâti,...) sans tenir compte de son environnement direct.

Nous reviendrons vers vous à l'issue de cette commission.

18 Pendant 10 ans on n'a rien pu faire comme travaux chez nous à cause de la menace d'expropriation et maintenant que l'autoroute passe à côté, on ne peut construire ni abris à voiture, ni véranda car nous sommes en zone naturelle !

Remarque Mairie : nous comprenons le sens de votre remarque. Vous savez sans doute que le PLU fait actuellement l'objet d'une révision générale menée par la Métropole de Lyon. Dans ce cadre, la commune a émis un certain nombre de recommandations pour notamment autoriser la réalisation d'annexes ou d'extensions dans votre secteur. Nous avons bon espoir d'être entendu par la Métropole.

La révision générale du PLU va faire l'objet d'une enquête publique au cours du dernier trimestre 2017. Vous pourrez venir en Mairie pour consulter les documents officiels et formuler vos différentes remarques.

De manière objective, il est toujours étonnant de voir des zonages « zones naturelles » avec les contraintes associées être le référentiel aux abords d'un équipement autoroutier. C'est le sens de nos recommandations auprès de la Métropole notamment pour le quartier des Longes mais aussi pour d'autres secteurs de Dardilly.

Thierry Martin, fait passer les deux demandes.

Une enquête PLU aura lieu dernier trimestre 2017

Points complémentaires sur l'A89-A6:

Cité des Longes, toujours des piétons qui traversent les routes venant de la RN489. Problématique du cheminement piéton pour aller à la cité des Longes et à la gare de Lissieu, à partir du giratoire Nord

Coupure d'eau : à qui s'adresser en cas de problèmes constatés sur les installations et équipements ?

M. Gaucher demande un stop au bout de la contre allée Nord, à l'angle du chemin de la Clairière

Autres sujets :

Trottoirs route de Limonest : La mairie est propriétaire de la bande de terrain pour l'élargissement, différents problèmes à résoudre (assainissements), travaux terminés dans deux ans.

Eclairages spécifiques sur les passages piétons route de Limonest, comme à Moncourant et vers le Bol d'Air.

M. Gaydamour demande que des arbres soient plantés sur le terrain angle RN6 et nouvelle voie, afin de cacher les nuisances du nouveau giratoire sud.

M. Betahar fait passer un dossier avec des photos à M. Martin.

M. Astier , Pianoccasion, demande la pose d'un panneau indicateur de son commerce. Le panneau est aux frais de Pianoccasion, et pour la pose s'adresser à la mairie, Service urbanisme, M. Rivollier.

M. Rongy, demande toujours quelle est son adresse exacte et demande l'éclairage de la raquette.

M. Zuliani demande que la borne incendie qui était à l'entrée du chemin de la Clairière soit remise.

Mme Goubier demande à nouveau le remplacement du conteneur collectif situé à l'entrée du chemin du Bois, disparu depuis deux ans !!!

M. Bouchut demande à nouveau le marquage au sol des voies en provenance de la Rn6 Nord à porte de Lyon, au niveau de l'arrêt de bus. M. Martin, précise que la période de marquage au sol débute. C'est la métropole qui intervient sur demande de la Mairie.

Alternat de circulation de Pierre-Blanche, M. Bouchut suggère un panneau comme sur la commune de Poleymieux, la personne engagée est prioritaire.

Plusieurs questions sur le déclassement de l'autoroute A6, et ce que cela va impliquer. Les réponses seront abordées lors de la réunion publique du 10 avril 2017, 20h.

Fête des voisins, organisation de celle-ci par la Mairie, avec un barnum chemin de la Clairière.

PROCHAINE REUNION : 12 juin 2017

